

ROSE : LES REACTIONS

L'ANEV se réjouit du maintien de l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé.

L'ANEV salue l'issue favorable des discussions avec la Commission pour le maintien de l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé.

Ses deux co-présidents Philippe MARTIN et Roland COURTEAU sont intervenus à plusieurs reprises auprès de Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche, et auprès de Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural, sur la nécessité de maintenir l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé sans indication géographique. Alors que la commission avait proposé de lever cette interdiction, l'ANEV s'était farouchement opposé à ce coupage. En saluant cette décision, l'ANEV réaffirme son attachement au rosé qui restera un vin à part entière. Rappelons que c'est grâce à ses vins rosés élaborés selon un mode de macération spécifique que la France occupe la place de premier producteur mondial de vin rosé de qualité.



CCVF :

La raison l'a emporté

Après une décision prise en catimini en janvier concernant l'autorisation de coupage de vins rouges et blancs, permettant ainsi l'élaboration de vins rosés à moindre coût, la Commission Européenne vient d'annoncer qu'elle renonçait à cette disposition, reconnaissant qu'il « *était important d'écouter les producteurs* ».

Nous nous en félicitons et en rendons acte à la Commissaire européenne.

Il faut remercier tout particulièrement les vigneronns de Provence pour leur mobilisation, relayés par leurs collègues des autres régions françaises mais aussi européennes.

Il faut également remercier les élus de tous bords qui ont appuyé notre revendication.

Ainsi, il est démontré que l'industrialisation du vin n'est pas une fatalité et que l'on peut réussir à défendre les produits de terroir appréciés par les consommateurs.

« *Ainsi il est démontré que la discussion et la mobilisation syndicale peuvent contribuer à ce que la raison l'emporte* » a souligné Denis VERDIER, président de la Confédération des Coopératives Viticoles de France.



Jeunes Agriculteurs :

Les producteurs revoient la vie en... rosé !

On nous annonçait que ce serait impossible, qu'il était beaucoup trop tard, que la France était seule contre tous. Pourtant, le rosé coupé ne sera pas. L'interdiction de mélange de vin blanc et de vin de rouge pour en faire du faux rosé, qui allait être levée, est finalement maintenue.

La Commission Européenne a préféré renoncer le 8 juin dernier, sentant qu'en cas de vote, elle risquait de perdre.

Les producteurs français, le réseau Jeunes Agriculteurs avec eux, les pétitionnaires de « coupé n'est pas rosé » (www.coupernestpasrose.com), ont eu raison d'insister. La forte mobilisation de la profession a conquis le ministre Michel Barnier, l'opinion française, les producteurs des autres pays, les parlementaires nationaux et européens pour finalement renverser le tableau et faire valoir une cause juste.

L'autorisation du rosé par coupage (mélange de vins rouge et blanc) était en effet un bel exemple de « vraie mauvaise idée » : sous couvert de liberté, on allait ouvrir les sous enchères et tirer vers le bas, en qualité et en prix, une filière qui a su conquérir et séduire ses consommateurs. Nous l'échappons belle !

Jeunes Agriculteurs s'en félicite et souligne que c'est l'unité et la force de conviction politiques et syndicales qui ont permis cette victoire.

Miche VAUZELLE (Président Région PACA) :

« Une grande victoire pour nos producteurs et pour notre Région »
--

En apprenant que la Commission européenne renonçait à son projet d'autoriser la fabrication de vin rosé par coupage de vin blanc et de vin rouge, Michel Vauzelle, Député, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est félicité de ce qu'il considère comme : « une grande victoire pour nos producteurs et pour notre région ».

« Ce procédé de fabrication est une tromperie. Avec lui, c'est tout le savoir-faire des vigneron de notre région, qui ont massivement investi depuis trois décennies pour conférer à cette production ses lettres de noblesse, qui aurait été remis en cause. C'est toute la qualité d'une production et une partie du patrimoine culturel de notre région qui auraient été niées au profit d'une standardisation mondialisée », indique Michel Vauzelle.

Si l'Europe représente 75% de la production mondiale de rosé, la France en est le premier producteur mondial. Et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première zone de production française.

« Dans ce contexte, la proposition de la Commission exposait en effet notre région à des risques majeurs de crise économique viticole », précise Michel Vauzelle.

Conscient de ces enjeux, il avait pris l'initiative d'une concertation, le 11 mai dernier, sur l'avenir de la filière de production du vin rosé, en partenariat avec la Chambre régionale d'Agriculture. Dans ce cadre, il avait soumis aux professionnels l'idée de saisir la Commission des pétitions du Parlement européen de cette question. Cette proposition avait alors fait l'unanimité, et la pétition était jusqu'à aujourd'hui en cours de signature par les organisations représentatives des producteurs. Michel Vauzelle devait rencontrer, à Bruxelles

le 17 juin prochain, Mariann Fischer-Boel, la Commissaire européenne à l'agriculture et au développement rural, pour lui en remettre officiellement une copie.

« Ce revirement de la Commission européenne est un grand soulagement. Il atteste, si besoin en est, que c'est bien sur la qualité de nos productions que nous devons nous battre pour sauvegarder nos emplois et nos produits. Nous avons des atouts considérables sur lesquels nous devons impérativement veiller. Nous attendons de l'Europe précisément qu'elle protège nos identités, nos traditions et la qualité de notre agriculture», .

Jacques REMILLER – député de l'Isère (ANEV) :

bonne nouvelle, le coupage reste interdit !
--

Grâce à la forte mobilisation des producteurs et des élus français, la Commission européenne a finalement décidé que la production de vin rosé par coupage de vin blanc et de vin rouge restera interdite dans l'UE pour les vins de table.

Il y a quelques semaines, avec plus de 200 parlementaires, j'ai signé une pétition s'opposant à ce projet de directive. Et, le 19 mai dernier lors du lancement du Club de la Table Française dont je suis membre fondateur, nous avons décidé de faire du Rosé notre premier combat !

En ma qualité de Vice-président du Groupe d'études sur la Viticulture, je me réjouis que nous ayons été entendus, car le coupage risquait d'endommager l'image du rosé traditionnel et de réduire les efforts importants accomplis ces dernières années par les producteurs.

Jacques Remiller Député-maire de Vienne (Isère)